



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 29 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2022, s'est réuni à Cruet – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		JF CLARAZ	
Giuseppina	PATRAS	MYANS		N. POMEON	
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET		M. SYMANZIK	
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

139-2022 : REVALORISATION DES TITRES RESTAURANTS

Rapporteur : Fabienne PICHON-DEGUILHEM

Suite aux différents échanges avec les représentants du personnel en Comité technique sur cette question, il est proposé d'augmenter le nombre de tickets restaurants et donc la participation de la Communauté de communes et du CIAS à la restauration de leurs salariés.

Pour mémoire, l'employeur participe aujourd'hui à l'achat de 14 unités de 5 € (« chèques restaurants » dématérialisés) à hauteur de 3 € par unité (soit par mois pour un agent à temps complet : 70 € de chèques déjeuners dont 42 € de participation employeur).

Il est ainsi proposé une participation employeur à l'achat de 20 unités par mois pour un ETP (soit 100 € de chèques déjeuner) dont 60 € de participation employeur (plafond légal de la participation de l'employeur fixée à 60%) pour un agent à temps complet.

Le nombre d'unités étant fonction de la quotité de travail de l'agent, la proposition d'attribution du nombre d'unités de titres restaurant est la suivante. Le nombre d'unités étant plus important, il est possible d'avoir une répartition mieux étagée que précédemment :

QUOTITE D'EMPLOI	NOMBRE DE TITRES RESTAURANT
inférieur à 5%	1
de 5 à 9%	2
de 10 à 14%	3
de 15 à 19%	4
de 20 à 24%	5
de 25 à 29%	6
de 30 à 34%	7
de 35 à 39%	8
de 40 à 44%	9
de 45 à 49%	10
de 50 à 54%	11
de 55 à 59%	12
de 60 à 64%	13
de 65 à 69%	14
de 70 à 74%	15
de 75 à 79%	16
de 80 à 84%	17
de 85 à 89%	18
de 90 à 94%	19
de 95 à 100%	20

Pour information, cette augmentation représenterait un surcoût pour la communauté de communes de 30 000 € en année pleine. Actuellement, 153 agents sur les 203 permanents de la collectivité ont choisi de bénéficier des titres restaurant.

Le service des ressources humaines fait régulièrement des rappels dans les services pour informer les agents non-adhérents de l'intérêt de ce dispositif en termes de pouvoir d'achat.

Le comité technique a rendu un avis favorable lors de sa séance du 15 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la revalorisation des titres restaurant ci-dessus, dès le 1^{er} octobre 2022.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

